

PREAMBULE

2015 aura été la plus dramatique de ces dernières années avec ces évènements qui ont endeuillé notre pays tout entier. La seule réponse à ces fous est la solidarité et le patriotisme. Nous devons continuer à avancer.

*Flash-back sur les évènements marquants de notre commune en 2015.
Raison d'être de ce bulletin.*

L'évènement le plus marquant est bien sur la construction et la mise en service du bâtiment périscolaire et sa salle des associations attendus de tous. Au-delà de la transformation de l'entrée de bourg, sa fonctionnalité change la vie de nos enfants. Une garderie colorée, une salle de restauration lumineuse les charment. Nos aînés en apprécient son accès sans marche et une acoustique des plus confortables. Ce bâtiment est le vôtre et vous vous l'êtes bien approprié par votre présence aux différentes manifestations qui y ont été organisées. Reste l'aménagement paysager qui sera fait courant de l'année. Ce nouvel outil est un véritable lien de proximité et de convivialité.

Nous allons terminer le renforcement et l'effacement de nos lignes électriques dans le bourg par le lancement de la 4^{ème} tranche de travaux.

2016 sera aussi l'année de la communication avec l'arrivée du site internet où vous pourrez trouver toutes les informations et la vie de notre commune.

Quel destin réserve 2016 à nos collectivités. La fusion des communautés de communes ne doit pas nous faire perdre notre identité rurale et nous mettre dans l'oubli. Nous serons très attentifs à cette révolution pour revendiquer notre existence et assurer notre rôle de proximité.

Il y a aussi nos associations locales. La petite dernière : l'Association des Parents d'Elèves « les P'tits Selliméons », qui dès novembre a investi la nouvelle salle des associations pour vous divertir. Merci également aux « amis de Saint Laurent » et « SELLES Loisirs » qui ne ménagent pas leurs efforts pour participer à la vie de la commune.

Toute l'équipe municipale, unie et à votre écoute, vous adresse ses meilleurs souhaits pour cette année 2016.

L'équipe Municipale

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

CARTE NATIONALE D'IDENTITE

- Extrait d'acte de naissance
- Justificatif de domicile
- 2 photos d'identité (format 35x45) en noir et blanc ou couleur, sur fond blanc, aucune inscription au dos et visage dégagé avec ou sans lunettes
Visage de face occupant les $\frac{3}{4}$ de l'espace
Ne pas découper les bordures blanches

- Signature des parents obligatoire pour les mineurs
- Jugement de divorce pour les enfants mineurs de parents divorcés
- Pour un renouvellement, joindre l'ancienne carte

Attention ! En cas de vol ou de perte, il vous coutera un timbre fiscal de 25 euros

Attention : les cartes d'identité sécurisées délivrées à des personnes majeures ont maintenant une validité de 15 ans. Cette mesure est applicable aux cartes délivrées depuis le 2/01/2004

PASSEPORT BIOMETRIQUE

- Ce document doit être demandé auprès de la mairie de Pont-Audemer qui est équipée d'une station habilitée.
- **Il est nécessaire de prendre rendez-vous soit en se présentant à l'accueil de la mairie soit en téléphonant au 02 32 41 08 15.**

Lors de cette demande la liste des pièces justificatives vous est communiquée (variable selon la situation, l'âge...)

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Avoir 18 ans et être français

Inscription avant le 31 décembre

- Carte d'identité en cours de validité
- Justificatif de domicile

EXTRAIT DE MARIAGE , DE NAISSANCE, DE DECES

Ils sont à demander à la mairie du lieu de naissance, mariage, décès.

Préciser les dates, noms, prénoms, noms de jeune fille. Joindre une enveloppe timbrée pour la réponse

CERTIFICAT DE NATIONALITE

A demander au tribunal d'instance

- Se munir du livret de famille ou d'un extrait de naissance des parents

CERTIFICAT DE DOMICILE

- Carte d'identité
- Justificatif de domicile (quittance EDF)

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE

Ce document administratif n'existe plus depuis le 01 janvier 2013

Pour toutes les démarches administratives et renseignements, **Madame HANIN** est à votre disposition pendant les permanences à la Mairie :

LE MARDI ET LE JEUDI DE 17 A 19 HEURES

Téléphone : 02 32 42 90 27

Fax : 09 70 06 39 75

Adresse Internet : mairiedeselles@wanadoo.fr

ETAT CIVIL

LES NAISSANCES



Alice VILLEMIN née le 8 avril 2015

Suan DUFOUR né le 24 juin 2015

Nathis DENOMMEY né le 25 février 2015

Eliott SARRET né le 30 juillet 2015

Ambre LEROUGE née le 1^{er} décembre 2015

LES MARIAGES



CLOUET Marie et BACHELEY David le 7 février 2015

BELLAMY Jessica et DOUCET Rodolphe le 5 septembre 2015

LES DECES



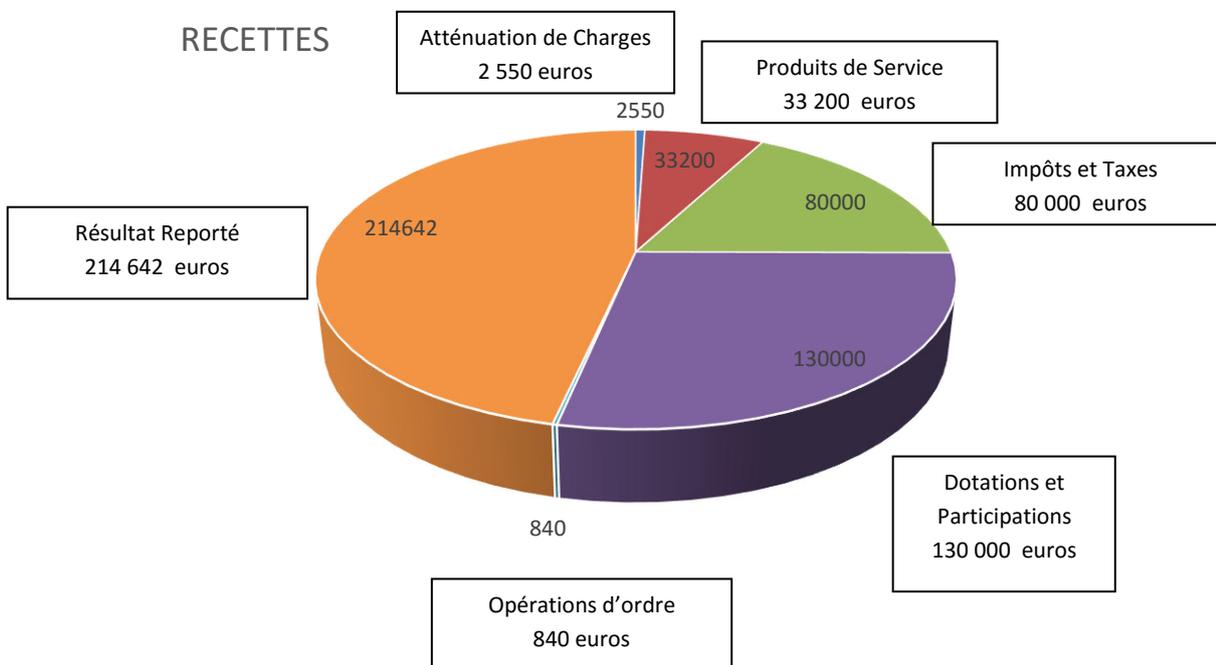
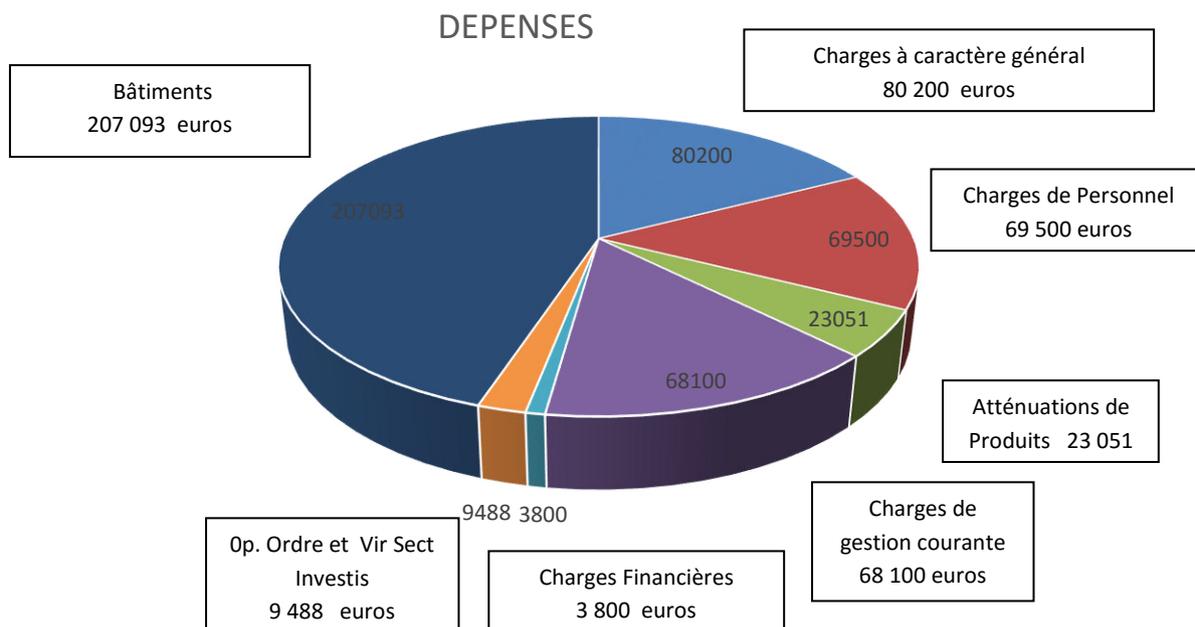
MOPIN Monique le 17 mars 2015

DIRSON Denis le 26 avril 2015

DURAND Michel le 25 décembre 2015

Monsieur JORET René , ancien maire-adjoint de la commune qui avait quitté SELLES est décédé le 17 mai 2015

BUDGET 2015



Le budget de Fonctionnement 2015 s'équilibre en Dépenses et en Recettes à la somme de : **461 232 euros**

La différence de 126 637 par rapport au budget 2014 est due au transfert en section d'investissement pour le financement du bâtiment périscolaire

VOEUX 2015

Pour la première année de ce nouveau mandat, l'équipe municipale a souhaité remplacer la fête des habitants organisée le premier dimanche de septembre par une cérémonie des vœux s'adressant également à toute la population Selloise.



Après le mot d'accueil relatant les réalisations de l'année écoulée et les projets à venir, c'était autour des nouveaux habitants de l'année d'être présentés.

S'en suivit l'accueil des nouveaux nés avec la remise aux heureux parents d'un chèque cadeau 'Tape à l'œil' de 30 euros offert par le CCAS.



C'est autour du verre de l'amitié que se terminait ce moment de convivialité

Rendez-vous est donné **le Samedi 16 janvier à 11h30 à la salle des associations** pour la 2^{ème} cérémonie où nous vous attendons nombreux

COMMEMORATION



Pour le **70^{ème} anniversaire du 8 mai 1945**, la commémoration de cette année 2015 a été un moment important dans notre commune. La présence d'une délégation de l'UNC (Union Nationale des Combattants) et de la FNACA, la remise de la croix du combattant à Monsieur Roland COULAY, le recueillement sur la tombe du soldat Robert LAINE mort en Algérie. La présence des enfants de l'école encadrés par leur professeur de musique Pierre CHEDOT qui nous ont interprété la marseillaise et le chant des partisans et une assistance nombreuse ont marqué cet évènement. Seule ombre de ce moment fort, l'absence de Monsieur Roland GOULAY, souffrant. Nous lui avons remis sa décoration à son domicile à l'issue de la cérémonie.



LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Comme le veut le dicton, une fois n'est pas coutume. C'est pourquoi le repas annuel offert par le CCAS à ces aînés ne s'est pas déroulé dans la salle de la mairie. Sur la suggestion de quelques convives,

ce repas était organisé au restaurant. Après un apéritif offert sur la place du village, tous se sont dirigés vers notre commune voisine « Saint Siméon » où nous attendait l'auberge de la fontaine.



Les 66 convives n'ont pas regretté ce changement d'habitude. En effet, sous la présidence de nos doyens du jour, Madame Louissette PINSARD et Monsieur Henry BAZAUD, ce repas concocté par Monsieur PEREZ a ravi toutes les papilles.



RAPPEL DES ACTIONS du CCAS :

- Remise d'un chèque cadeau de 30 euros pour les nouveau-nés
- Participation à hauteur de 50 euros pour les voyages pédagogiques des collégiens et lycéens de la commune
- Participation de 5 euros mensuel à l'abonnement de la téléassistance « Présence verte » pour toute personne âgée non imposable et seule.

CREATION D'UN SITE INTERNET

Un projet de création de site internet a vu le jour cette année pour notre commune. Après étude des différentes offres, notre choix s'est porté sur la société mon.clocher.com.

La société mon.clocher.com sera chargée de la partie « webmaster » du site : Graphisme, sauvegardes, hébergement, protection des données & maintenance.

Ci-dessous un exemple de présentation de notre futur site :



La mise en ligne du site est prévue pour le 1^{er} trimestre 2016, sur celui-ci nous pourrons tous y retrouver les informations sur la vie de la commune organisées sur plusieurs menus :

- Les différentes associations et entreprises présentes (après avoir obtenu leurs accords bien entendus), les manifestations à venir ainsi que les photos de celles-ci !
- Les informations pratiques seront également consultables, avec notamment les horaires et contacts de la mairie & école, horaires de bus...
- Un moyen de paiement en ligne pour la cantine est également à l'étude, il permettra de réaliser de façon sécurisée le paiement des repas.
- Informations sur les chemins de randonnées, histoire de la commune, etc.

Le site n'aura pas vocation à remplacer des services existants mais au contraire d'en faciliter l'accès et l'usage. Nous souhaitons développer un site le plus vivant possible et utile à la commune, si vous avez des suggestions n'hésitez pas à nous en faire part !

BATIMENT PERISCOLAIRE

Après en avoir rêvé, puis espéré, le bâtiment périscolaire a été mis en service ce lundi 2 novembre. Après un siècle sous la mairie, la cantine scolaire est au grand jour, la garderie périscolaire est sortie de l'école, 17 ans après sa suppression, le nouveau préau de 50 m² protège nos petites têtes blondes des intempéries. Enfin une salle des associations est à disposition de nos habitants sans appréhension des escaliers. Après les premiers coups de pioche pour la préparation du chantier fin octobre 2014, ce nouvel équipement a été inauguré le 30 octobre 2015. Une assistance nombreuse a assisté à ce moment fort pour notre commune. Les représentants de l'état, du conseil départemental, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la communauté de communes, notre sénatrice, les architectes, les entreprises et bien sur les Selloises et Sellois, sans oublier les enfants, tous étaient présents pour partager cet évènement.

Merci aux 2 équipes municipales (actuelle et précédente) qui ont eu confiance en ce projet. Elles ont fait preuve de pertinence et de sagesse pour offrir à nos enfants mais aussi à toute la population ce formidable outil qui nous permettra de maintenir ce rôle de proximité cher et indispensable à nos villages ruraux.

Merci à Nathalie notre secrétaire qui a assuré d'une main de maître toute la partie administrative.

Sans oublié Isabelle, Sylvie, Milène qui n'ont pas hésité à s'investir au moment voulu.

Bilan de l'opération :

Coût hors taxes du bâtiment :	706 847 euros
Frais d'étude, contrôle,....	81 229 euros
VRD, aménagement extérieurs, équipements,	176 247 euros
Assurance dommage-ouvrage	7 520 euros
Coût total de l'opération	971 843 euros Hors taxes
Soit :	1 164 708 euros TTC
Coût à charge pour la commune	236 207 euros



Mars 2015

Pose de la charpente

Avril 2015

Montage du préau



Mai 2015

Pose de la couverture

Juin 2015

Isolation, cloisonnement, chauffage



Juillet 2015

Pose des parements de briques, Electricité

Aout 2015

Réalisation des voiries



Septembre 2015

Peintures, carrelage, Plomberie



30 octobre 2015 à 17 h 30
Inauguration



2 Novembre 2015 : Mise en service



TRAVAUX du SIEGE (Suite)

(Syndicat Intercommunal de l'électricité et du gaz de l'Eure)

Les travaux dans notre commune :

Après avoir terminé la 3^{ème} tranche des travaux (remplacement des fils nus et l'effacement de la ligne le long du cimetière), la 4^{ème} tranche commencera dès janvier 2016. Ce sera l'effacement du restant de la ligne route de la canurie, l'entrée de la route des chaumières puis la route de Saint Siméon. La ligne traversant la cour d'école sera également supprimée. La boîte foraine sera remplacée et déplacée. La mise en place de 4 nouveaux candélabres dont un double sur le parking du bâtiment périscolaire clôturera cette tranche de travaux.

Tous ces travaux retenus dans la programmation cantonale 2016 sont subventionnés par le siège. Le reste étant à la charge de la commune.

Renforcement : 93% subventionné par le siège et 7% à la charge de la commune
Eclairage public : 60% subventionné par le siège et 40% à la charge de la commune
Télécom : 40% subventionné par le siège et 60% à la charge de la commune

Coût des travaux : 118 000 euros. Coût à charge de la commune : **19 958 euros**

Renforcement et effacement de la ligne du cimetière

Nouveau
candélabre

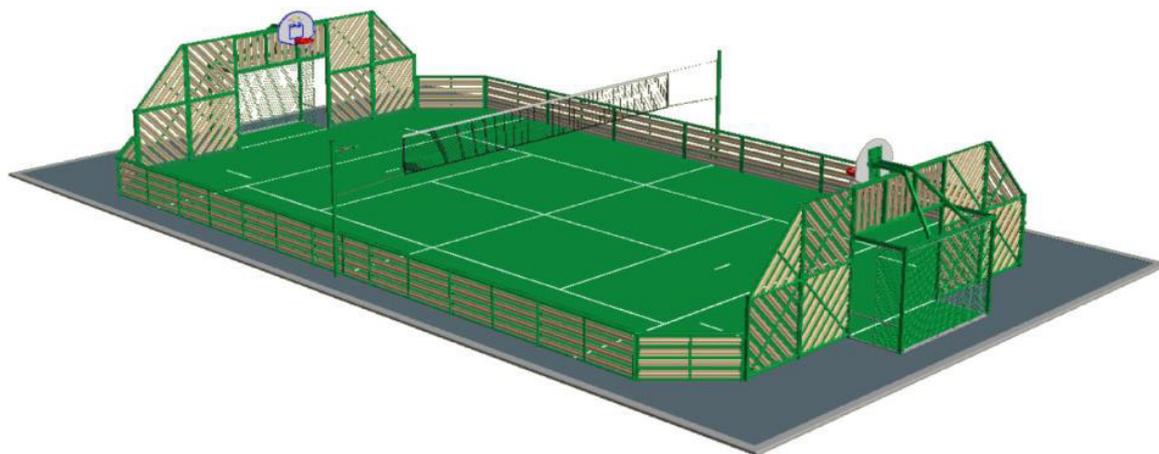


Réalisation d'un terrain multisport

Depuis quelque temps nous avons constaté le vieillissement du plateau sportif qui a maintenant 15 ans. Toute notre attention était surtout portée vers le bâtiment périscolaire et son coût final.

Au cours d'une visite du chantier de Monsieur Le Sous-Préfet en aout dernier, nous en avons discuté avec le même constat. Il nous suggéra de déposer un dossier de demande de subvention. Ce qui fût fait début novembre. Nous venons d'obtenir la notification de cette subvention à hauteur de 60%.

Toujours lors d'une visite de chantier en échangeant sur le sujet, Monsieur Hervé MAUREY, sénateur de notre département, proposa de nous accompagner financièrement sur ce projet.



Le coût d'un multisport « moyen » est estimé autour de 40 000 euros. La subvention de l'état et la réserve parlementaire déduite, laisseraient entre 10 et 15 000 euros à charge de la commune. C'est pourquoi aujourd'hui ce dossier est bien engagé et pourrait se concrétiser dans le courant de l'année 2016.

Un tel équipement serait vraiment complémentaire à l'ensemble scolaire et périscolaire. A suivre.....

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE

Les effectifs de l'année scolaire 2015/2016

Après des années fortes en effectif, cette 2015/2016 accuse un léger recul en attendant une très grosse rentrée en septembre prochain :

Ecole maternelle sous la responsabilité de Audrey MAHIER

Petite section : 7 , moyenne section : 12 , grande section 11 soit :

30 enfants à Saint Siméon

Ecole élémentaire :

CP : 11, CE 1 : 13, CE 2 : 5, CM 1 : 10 , CM 2 : 7 soit :

46 élèves à SELLES répartis dans les 2 classes de Barbara LECARPENTIER et Hélène DELAMARE . **Soit un total de 76 enfants**

Nous souhaitons également la bienvenue :

Anne-Marie THONNEL notre deuxième ATSEM en remplacement de Séverine.

Après une année un peu compliquée avec la mise en place des T.A.P. (Temps d'Activité Périscolaire) nous avons mis en place de nouvelles activités.

Ecole maternelle :

En support de Milène et Anne-Marie, une animatrice de l'A.E.J. de Cormeilles (Association Enfance et Jeunesse) anime un atelier de travaux manuels. Le mardi, nous avons toujours l'atelier d'expression corporelle animé par Martine LEROUX.

Ecole élémentaire :

Nouveaux ateliers pour cette rentrée répartis tout au long de l'année scolaire avec :

Dessin et peinture pour la réalisation d'une fresque qui sera installée sous le préau sous l'animation de Christine LANSMAN (Artiste Peintre)

Découverte musicale, fabrication d'instruments de musique, chant avec Pierre et Marie CHEDOT (Professeurs de musique)

Atelier nature animé par Cécile ROYER qui avec du bois, des feuilles et tout ce que l'on peut trouver dans la nature crée des objets inattendus.

Atelier journalisme et reportage avec Pierre LECOQ notre journaliste local.

Enfin, atelier sport animé par Fabien du Club de football de Pont Audemer

La presque totalité des effectifs fréquente ces ateliers, ce qui prouve l'intérêt porté par les enfants sur les animations proposées.

Ces animations ont bien sur un cout soit plus de 10 000 euros compensé par les subventions de l'état, de la caisse d'allocations familiales et la participation de nos deux communes.

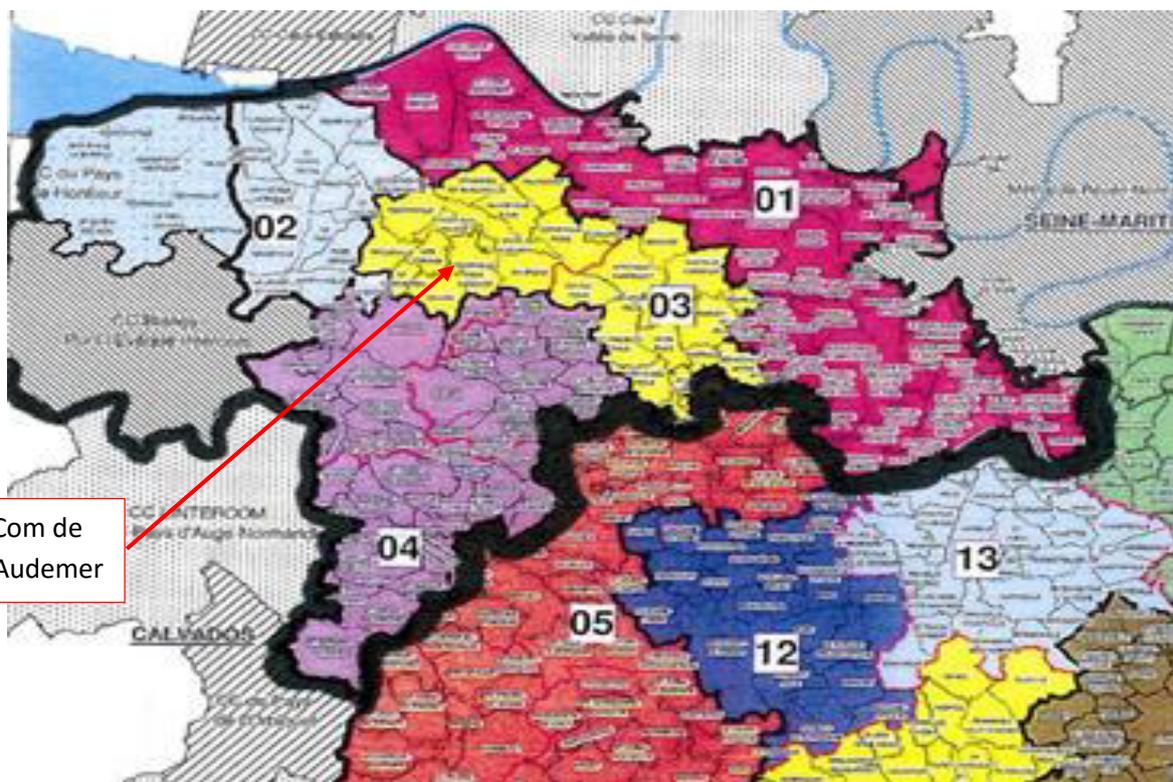
Nous rappelons également que nous avons mis en place un service de bus assurant le transport des enfants de plus de 6 ans (sans accompagnateur) au centre de loisirs de la communauté de communes de Pont Audemer. Ce service est offert également aux enfants de Saint Siméon

Les autres activités



Notre Communauté de Communes

La Loi portant nouvelle organisation territoriale, dite Loi Notre est une loi importante, qui impacte en profondeur notre organisation institutionnelle locale. Cette loi qui redessine nos territoires, impose un seuil minimum de population à 15 000 habitants. Notre communauté de communes en compte 19 807. Ce seuil pour combien de temps ? Cette loi qui modifie substantiellement l'avenir de nos collectivités est une Loi utile et pertinente. Néanmoins, ses objectifs ambitieux ne peuvent être atteints sereinement dans le calendrier contraint qui nous est imposé (Application 1^{er} Janvier 2017). C'est pourquoi une première étape de fusion avec la communauté de communes « Val de Risle », (Canton de Montfort) semble raisonnable avec 27 404 habitants. Puis une 2^{ème} fusion à horizon 2019 au plus tard avec toutes les communautés de communes du pays Risle Estuaire, Beuzeville, Quillebeuf, Saint Georges, Cormeilles mais aussi Routot, Bourg-Achard, Thiberville et Honfleur ce qui porterait le territoire à 110 871 habitants. Notre communauté de communes a délibéré dans ce sens. Aujourd'hui toutes les communautés de communes concernées semblent divisées sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le Préfet.



Cette réforme est un vrai bouleversement pour nos communes. Que deviendra Selles 461 habitants dans une communauté de communes de plus de 100 000 habitants ? Faut-il fusionner avec d'autres communes pour former une commune nouvelle, plus représentative, afin de garder notre identité rurale et de perpétuer notre rôle de proximité ? A réfléchir, nous aurons l'occasion d'en reparler.

A.P.E. Les P'tits SELLIMEONS

Après quelques années de sommeil et grâce à la motivation de quelques parents d'élèves de Selles et Saint Siméon l'association des parents d'élèves du regroupement pédagogique est belle et bien réveillée.

Après avoir invités tous les parents à l'assemblée générale le 5 octobre 2015, les membres de l'association présents ce jour ont élus à l'unanimité le bureau qui se compose comme suit :

Madame HELUIN Nadège (Selles) Présidente

Madame PORET Delphine (Selles) Trésorière

Madame GODEFROY Aurélie (Saint- Siméon) Secrétaire

L'association a été baptisée « APE Les P'tits Selliméons »

Dès son réveil, les activités ont commencé :

Tout d'abord, une vente de chocolats puis une vente de sapins ont été organisées au sein de l'école mais aussi dans certains quartiers de nos communes.

En effet, les membres de l'association espèrent pouvoir faire participer ceux d'entre vous qui le désirent et ils sont ravis de l'accueil qu'ils ont d'ores et déjà reçu lors de leur passage cette année.

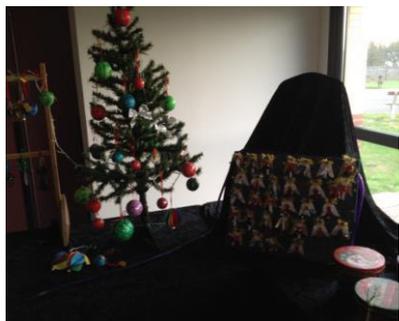


Les visiteurs gourmands ont pu déguster gâteaux et crêpes cuisinés par les parents et mis en vente sur les tables.

Le 22 novembre à la salle des associations de Selles une bourse aux jouets a été organisée avec 29 exposants. La salle était pleine et les organisateurs ravis.



Le 5 décembre, le moment était venu pour les parents de découvrir le résultat des activités périscolaires de ce début d'année scolaire et d'admirer les objets fabriqués par leurs enfants lors d'un après-midi « marché de Noël ».



Pendant cet après-midi, les parents ont également pu entendre les enfants chanter et profiter d'un goûter composé de gâteaux gentiment apportés par les parents. Les boissons et bonbons étaient offerts par l'association.



Le Père Noël était lui aussi présent et a posé pour les photos dans un joli cadre prévu à cet effet

Enfin la dernière activité en cette fin d'année sera de proposer la vente de grilles de tombola avec une bonne galette des rois à gagner par grille remplie.

L'année s'avance et l'association peaufine son programme et son organisation pour atteindre son objectif qui est d'aider les enseignants à organiser de nouvelles activités et pourquoi pas d'offrir la possibilité aux enfants du cycle 3 de participer à un séjour du type « classe découverte ». Ces séjours initialement prévu tous les trois ans étaient financé par le SIVU (Syndicat du regroupement pédagogique) avant la mise en place des TAP (Temps d'activité Périscolaire).

Les parents ont pour objectif d'offrir à leurs enfants des souvenirs inoubliables de leur école primaire et de leurs camarades de classe.

Le programme prévisionnel pour cette deuxième partie d'année scolaire :

Vente de fleurs et bulbes de printemps, vente de gâteaux et autres à la foire à tout organisée par Selles Loisirs le 8 mai.

Sans oublier la kermesse annuelle pour laquelle les membres de l'association aimeraient innover en l'organisant un samedi et proposer une restauration saucisses- frites. Pour cela nous aurons besoin d'une mobilisation plus importante des parents. Nous comptons sur vous.

Pour suivre et participer à la vie de l'association, un compte Facebook, sous le nom de « l'APE Les P'tits Selliméons » a été créé afin que chacun puisse partager les activités et les projets pour nos enfants.



Bonne Année 2016 à tous

« SELLES LOISIRS ».

VOTRE COMITE DES FÊTES ,

vous souhaite à tous une joyeuse année

et remercie chaleureusement les nombreux et enthousiastes Sellois qui l'ont soutenu ,
encouragé et parfois aidé à assurer les diverses animations programmées
et donner à ces occasions un air de fête à notre beau village

Nous remercions particulièrement nos sponsors pour la Foire à Tout , par leur aide financière
à la page publicitaire ou par la mise à disposition d'espaces de parking , d'exposition ou de
stockage de matériels

NOËL DES ENFANTS

Dimanche 13 Décembre , c'est dans la superbe grande salle du tout nouveau bâtiment
périscolaire qu'ont été reçu les enfants pour les réjouissances du « Sapin de Noël »

Pitrieries en Vracs

Johanne Vasse et Loïc Marais, deux
élèves clowns , ont embarqué leur
public dans des vagues de rires...
Deux compères sacrément doués qui ,
sans paroles ou presque, ont su
amuser petits et grands .
Dans le public, on entend les enfants
qui réagissent, interpellent, rigolent à
gorge déployée... Que du bonheur
pour les artistes et ceux qui ont
sélectionné ce spectacle.



Le duo burlesque, en tenue
d'écolier très british, toujours en
avance d'une bêtise, a vite fait de
transformer la classe en cours de
récré et a , durant plus d'une
heure , enchaîné les gags, les
cascades et les jongleries ,
alternant des moments de
fantaisie, de poésie teintée de
malice et, à la moindre occasion,
tout est propice aux pitreries des
deux élèves indisciplinés.

Nombreux étaient les enfants et parents
à avoir répondu à notre invitation. C'est
devant une salle comble que la
compagnie « Les vracs » a présenté
son spectacle .



CHUUUT ! ON EST EN CLASSE !!!

A la fin du spectacle , le Père Noël était au rendez-vous avec tous ses cadeaux



Pour clore ce bel après-midi, les enfants se sont retrouvés pour partager un agréable moment autour d'un chocolat chaud , et les adultes aussi pour le pot qui suivait et qui était proposé à tous les habitants de la commune

Foire à tout du 8 Mai 2015

Après trois années de médiocre résultats , résultant d'une météo défavorable , notre manifestation a renoué cette année avec le succès. Compte tenu des travaux de construction du nouvel ensemble périscolaire , l'espace dédié aux exposants était considérablement réduit et il a été pris d'assaut . Nous nous en excusons auprès des candidats malchanceux.

Le flux des visiteurs s'est maintenu toute la journée .Une occasion pour beaucoup de tenter de faire un peu de place dans leur coffre à jouets ou à souvenirs ou dans leur cave mais aussi de découvrir l'objet rare ou l'affaire à ne pas rater .

A la finale on se retrouve souvent avec autant , sinon plus de bazar qu'au départ .

Qu'à cela ne tienne , on a passé une belle journée au grand air , on a pris un bain de foule , et promis , on reviendra l'année prochaine !



Le Dimanche 9 Août , notre village a fêté sa traditionnelle St Laurent

Après la messe dans notre belle église et le dépôt de gerbe en hommage aux victimes du devoir, Nous avons eu le plaisir d'accueillir à la mairie du village, de nombreux résidents de la commune et des environs pour un pot d'amitié .

Notre **Assemblée Générale** se tiendra le 29 Janvier 2016
à la Mairie Et vous êtes tous conviés à y assister.

Voilà quatre ans que la petite équipe actuelle assure la poursuite des activités et espère que d'autres bonnes volontés viendront la rejoindre .

Habitants de selles, Votre soutien nous est précieux
Aidez-nous a animer notre beau village et
venez nombreux participer aux débats Vendredi 29 Janvier 2016 à 19h

LE CLUB DES JOYEUX SELLOIS (RETRAITES OU NON)
LES AMIS DE SAINT LAURENT

vous souhaitent à tous une heureuse année 2016

Notre association a connu un nouvel essor en 2015

Grâce aux sorties proposées, qui suscitent à chaque fois un franc enthousiasme, et grâce au succès de l'activité « Rando » le nombre de nos adhérents a fortement progressé .

Le décalage de nos réunions mensuelles du Mercredi au Jeudi a été rendu possible par la mise à notre disposition d'une nouvelle salle.Ce petit changement nous a permis de proposer notre rando le jeudi , et de toucher ainsi un plus grand nombre de candidats .

Nous comptons ainsi pour 2016 , au moins 26 candidats potentiels parmi nos adhérents .

C'est donc , en fonction du temps et des disponibilités de chacun , un groupe de dix à quinze valeureux marcheurs qui partent ainsi à 14h00, tous les premiers Jeudi du mois à la découverte des chemins et sentiers des environs ,et avec les beaux jours , ce nombre va certainement augmenter.

Pour les personnes qui le préfèrent , nous proposons aussi bien sûr des jeux de société , et tout le monde se retrouve ensuite à la salle pour une petite collation.

Nos ballades vélocipédique avaient un grand succès aux beaux jours les années précédentes. Nous avons plusieurs candidats , Qu'un meneur se manifeste et on nous reverra sur les routes en 2016 .

Depuis 6 ans nous démarrons chaque nouvelle année par une soirée festive , dansante et



dînatoire organisée après la première réunion mensuelle dans la grande salle de la mairie .

Cette soirée suscite toujours le même enthousiasme auprès de nos adhérents et celle du 12 Janvier 2016 se présente bien. Nous attendons environ 75 convives .

La traditionnelle fête de l'amitié a une fois de plus rassemblé près de 250 adhérents des huit clubs de retraités du canton de Pont-Audemer. Cette année c'était le 20 Mai que nous avons été accueilli par le club de Toutainville au gymnase de Manneville

Au programme : déjeuner « sorti du panier » + apéritif , dessert , café et pousse café . suivi d'une séance musicale et dansante animée et d'une tombola.

Notre sortie phare de l'année a été le circuit en Bretagne du 9 au 13 Juin.



Que du plaisir !
Plaisir des yeux par des sites et des paysages à faire rêver
Plaisir des palais par des menus à faire baver
Emerveillement garanti à chaque étape et surprises en cadeau

Et pour finir l'année en beauté et dans la bonne humeur , rien de tel qu'un déjeuner spectacle au cabaret ' L'Âne qui Rit » , à Paris , pour oublier la crise



Projets pour 2016 :

Avec nos amis du club « Bon Pied Bon Oeil » de St Symphorien nous projetons une sortie resto chinois + bowling à Honfleur , vers fin Février , et le 24 Mars , un déjeuner spectacle au Casino de Bagnoles de l'Orne

Le but de notre association est de proposer à tous ses adhérents des activités qui favorisent les rencontres entre les personnes de la commune ou des environs et le développement des bonnes relations et de la solidarité. Celle-ci se manifeste en aidant les personnes qui cessent leur activité professionnelle à nouer et à conserver des contacts humains avec leur entourage pour leur éviter l'isolement et le repli sur eux-mêmes .

Nous invitons les personnes adhérant à ces objectifs et intéressés par l'une ou l'autre de nos activités à se faire connaître sans tarder et si possible avant notre assemblée générale du Jeudi 4 Février 2016

PLACE AU SPORT

Les ballades à la fraîche

Tout a commencé le 10 juin par la première balade à la fraîche de la saison. Le départ donné sur le parking de la mairie de Tourville était vite envahie de plus de 500 randonneurs. Après avoir traversé la rivière de selles, le groupe s'est attaqué à la longue montée des herbages « Perrier ». Un long parcours sous les futaies emmenait le cordon humain sur notre commune où une petite pose au pied du lavoir du mont houel avec son point d'eau était le bienvenu.



Après ce réconfort, tous ces amoureux de la marche ont suivi notre voisin Jean LEGRIS maire de Tourville pour remonter dans les bois, puis la cote « Pépin » avant de se lancer vers « le canada » pour

enfin retrouver le clocher de Tourville où le cidre frais attendait dans les baquets.

1er Rallye National de Normandie Beuzeville 2015

Samedi 7 Novembre, les chevaux vapeurs étaient lâchés sur nos routes. Après 2012, le rallye de Beuzeville était de retour avec cette année pour une épreuve chronométrée en partie sur toute la commune. Organisé par l'ASA Normandie et l'Ecurie Saint-Hélier, le 1er Rallye National de Normandie Beuzeville était classé en national ce qui veut dire des épreuves plus longues (13,345 kms) mais aussi des voitures plus puissantes. Pendant une bonne partie de la journée, sur des routes sèches et ensoleillées les concurrents ont affronté les chronos . Beaucoup de spectateurs étaient présents dans le pré communal, au changement de direction de la route de Saint Siméon et du pont maçon. Il faut dire aussi que l'intendance était présente avec les saucisses-frites de « Selles-Loisirs » .



L'organisation de telle manifestation est contraignante. L'épreuve spéciale étant en partie sur toute la commune beaucoup de routes étaient fermées à la circulation. C'est pourquoi nous ne pouvons pas accueillir ce rallye tous les ans. Mais nous devons aussi satisfaire tous les publics c'est pourquoi son passage toutes les 3 ou 4 années semble être un bon compromis. Merci à tous de votre compréhension.

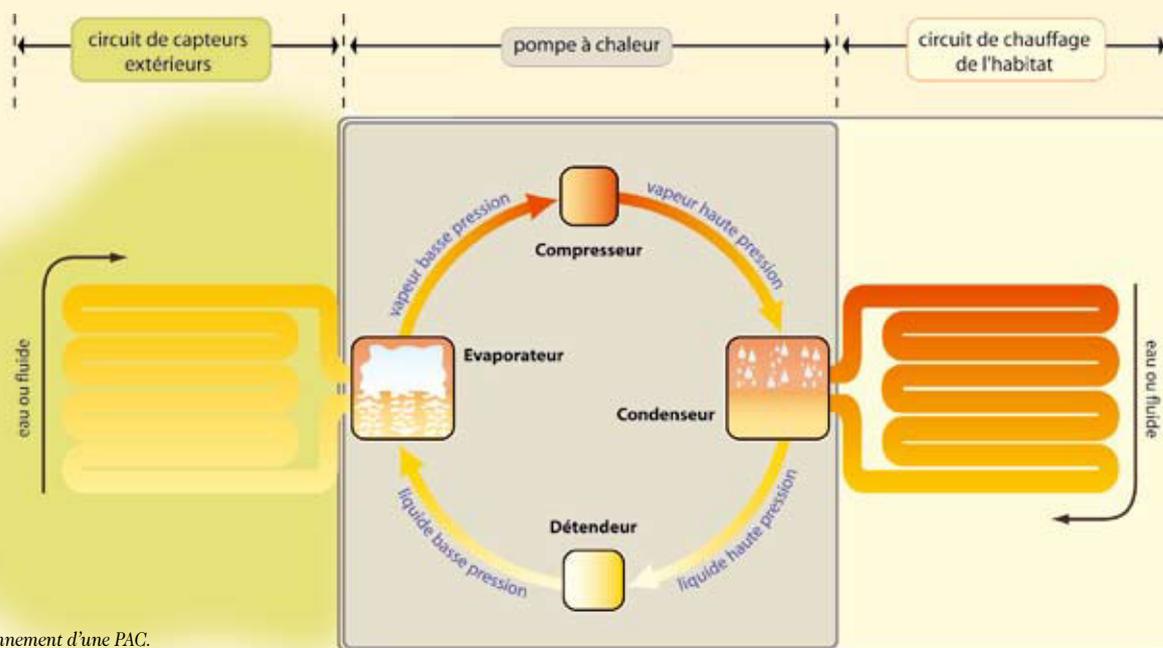
La Selloise

Moins bruyant malgré le nombre record de concurrents, plus de 400 sportifs c'étaient donnés rendez-vous à la salle des associations pour l'inscription à la « Selloise ». Qu'il soit inscrits pour le VTT, la marche et nouveauté cette année pour le trail, tous ont pris plaisir à parcourir les chemins de terre sellois mais aussi des communes environnantes. Après plusieurs heures d'effort, le pot d'arrivée était le bienvenu. Ne dit-on pas après l'effort, le réconfort.....



Merci à Daniel, Eric et toute l'équipe pour l'accueil et la superbe organisation de cette épreuve sportive qui commence à assoir une réputation dans le monde du VTT régional

Pompes à chaleur et géothermie



Principe de fonctionnement d'une PAC.

Un chauffage électrique assisté par le soleil.



Chaque jour, notre planète reçoit une grande quantité d'énergie en provenance du soleil, de la pluie, du vent... Celle-ci est absorbée et stockée par l'atmosphère, les océans et le sol. Grâce à un dispositif thermodynamique, il est possible de récupérer cette énergie gratuite et renouvelable et s'en servir pour le chauffage de nos locaux : c'est la « pompe à chaleur » (PAC). Accessible partout en France, cette technologie alternative de chauffage est en forte croissance.

Qu'est-ce qu'une pompe à chaleur ?

La pompe à chaleur est un appareil capable de transférer de l'énergie d'un milieu « froid » vers un milieu « chaud ». Concrètement, cela consiste à prélever des calories du milieu naturel (air, sol ou eau) pour les injecter à l'intérieur du bâtiment que l'on souhaite chauffer. Même « froids », l'air, le sol et l'eau renferment de la chaleur qu'il est possible d'extraire moyennant une dépense énergétique initiale. Pour 1 kWh d'énergie électrique

consommée, ce sont 2 à 5 kWh d'énergie thermique qui sont délivrés dans le bâtiment. On peut considérer qu'une pompe à chaleur est un chauffage électrique... assisté par le soleil.

Comment ça marche ?

De gauche à droite sur le schéma :

- La chaleur prélevée dans le milieu naturel est captée par le fluide caloporteur au niveau de l'évaporateur.
- Le fluide change d'état et se transforme en vapeur.
- Le compresseur comprime

Géothermie et pompe à chaleur, est-ce la même chose ?

La géothermie, au sens strict, est l'utilisation de l'énergie thermique des couches profondes de l'écorce terrestre. La température du sol augmente de 2 à 3 °C par 100 m de profondeur, du fait de la chaleur émise par le noyau de la Terre. Les pompes à chaleur à capteurs horizontaux sont souvent qualifiées à tort de « géothermiques ». En réalité, ces capteurs ne font que récupérer l'énergie solaire emmagasinée par le sol. Par extension, on parle de géothermie très basse énergie (températures inférieures à 30 °C), car elle ressemble à celle qui exploite la chaleur du sol et des

nappes d'eau souterraines jusqu'à 100 m de profondeur et davantage. Elle est adaptée au chauffage des maisons, logements collectifs, hôpitaux, etc.

Exemple

Le bureau d'études Infra Services, de Bapeaume (S.-M^{me}) chauffe ses locaux avec la nappe du Cailly.

La géothermie basse énergie (températures comprises entre 30 et 100 °C) est utilisée pour le chauffage urbain, les procédés industriels ou le therma-

lisme. Le centre du Bassin parisien se prête bien à son utilisation, mais pas la Haute-Normandie. La formation aquifère du Dogger, située entre 1 500 et 2 000 mètres de profondeur, est déjà exploitée pour sa température pouvant atteindre 85 °C. Les autres formes de géothermie (moyenne et haute énergies) permettent de produire de l'électricité et présentent des potentiels énergétiques très intéressants.

cette vapeur, augmentant ainsi sa température.

- Au niveau du condenseur, la vapeur, en se condensant, transmet sa chaleur au milieu à chauffer. La température du fluide s'abaisse alors dans le détendeur, le rendant prêt pour un nouveau cycle.

Le principe est similaire à celui du réfrigérateur : la chaleur est extraite du compartiment interne du réfrigérateur, d'où l'apparition de froid. La chaleur produite est évacuée par la grille derrière l'appareil et chauffe... la cuisine.

Le COP, c'est quoi ?

La performance d'une pompe à chaleur s'exprime par le coefficient de performance (COP). Le COP est le rapport entre la quantité d'énergie restituée par la pompe à chaleur et l'énergie consommée pour la faire fonctionner. C'est l'équivalent d'un rendement appliqué à une pompe à chaleur. Plus il est élevé, plus le système est performant. Le COP est un nombre sans unité de mesure.

Par exemple, une pompe à chaleur produisant 3 kWh de chaleur pour une consommation de 1 kWh d'électricité, a un COP de 3. Seules les pompes à chaleur disposant d'un COP théorique d'au moins 3,3 peuvent prétendre à un crédit d'impôts (la législation évoluant, cette information est à vérifier). Les COP annoncés supérieurs à 6 doivent être considérés comme... irréalistes !

Il faut cependant distinguer différents COP :

- Le COP théorique : c'est la valeur du COP

Forage : on exploite la chaleur des nappes d'eau.



dans les conditions de fonctionnement optimales de la pompe à chaleur. Cette valeur, souvent communiquée, ne reflète pas l'efficacité énergétique de l'ensemble de l'installation sur la durée.

- Le COP de l'installation, dit COP système, concerne l'ensemble du dispositif dans les conditions nominales de fonctionnement. Il est plus proche de la réalité.
- Le COP moyen annuel, calculé en comparant la consommation annuelle électrique de la PAC et l'énergie totale fournie par l'installation au logement. C'est le COP le plus pertinent.

Les pompes à chaleur sont-elles « écologiques » ?

Une PAC est un système qui valorise l'énergie disponible dans l'environnement immédiat (sol, air, eau). Cette énergie provenant du flux thermique solaire est renouvelable, à la différence des combustibles fossiles (gaz, pétrole, charbon, uranium) auxquels elle se substitue. Toutefois, l'énergie nécessaire au fonctionnement de la PAC est électrique, et ses sources varient d'un pays à l'autre. En France, elle est à 15 % d'origine renouvelable. Paradoxe écologique, pour puiser cette énergie renouvelable et sans rejet de gaz à effet de serre, la pompe à chaleur utilise un fluide renfermant du fluor dont l'impact sur l'environnement est négatif. Il s'agit soit du R407 C, soit du R134 A, gaz à effet de serre contribuant au réchauffement climatique. Il est donc nécessaire de veiller au bon entretien de son système par des professionnels pour éviter les fuites.

Autre aspect environnemental : le bruit. Une pompe à chaleur est bruyante, comme tout équipement avec un compresseur. Une PAC géothermique en mode climatisation peut notamment être une source importante de nuisances sonores nocturnes pour les riverains. Les modèles les moins bruyants sont en général ceux qui sont les plus efficaces et... les plus chers.

Dans quel cas choisir une pompe à chaleur ?

Un bon conseil : avant tout contact commercial, contactez l'espace infos énergie le plus proche de chez vous.

Pour guider le choix, rappelons que pour qu'une pompe à chaleur soit efficace, la source dans laquelle l'énergie est puisée doit être à la température la plus élevée possible et la température de restitution de la chaleur doit être la plus basse possible. De plus, le confort thermique est meilleur avec un chauffage par rayonnement qu'avec de l'air pulsé.

Trois cas se présentent :

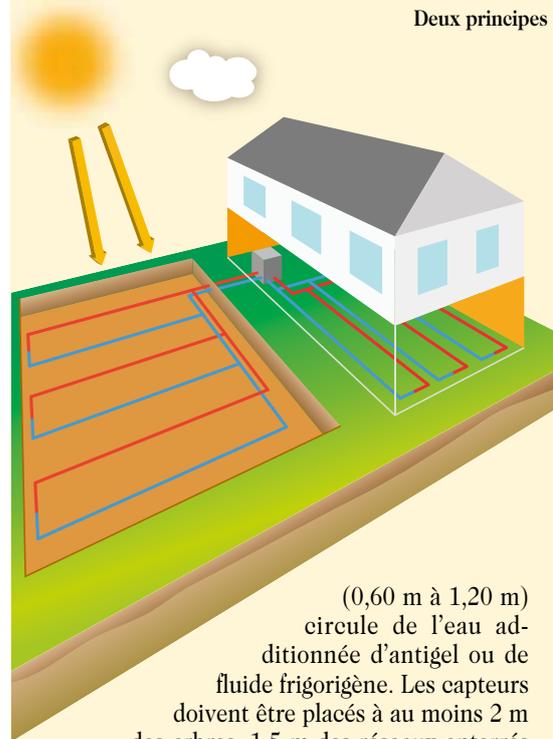
Les di

CELLES QUI CAPTENT LA CHALEUR DU SOL

PAC géothermiques par capteurs horizontaux (schéma de gauche)

Dans des tubes installés en boucles et enterrés horizontalement à faible profondeur

Deux principes



(0,60 m à 1,20 m) circule de l'eau aditionnée d'antigel ou de fluide frigorigène. Les capteurs doivent être placés à au moins 2 m

des arbres, 1,5 m des réseaux enterrés non hydrauliques et 3 m des fondations, puits, fosses septiques et évacuations. La surface de captage préconisée varie entre 1,5 et 3 fois la surface chauffée de l'habitation, ce qui est relativement important. En cas d'hiver très rigoureux, le sol peut geler au niveau des capteurs. Dans ce cas, la PAC consomme beaucoup et chauffe peu ! Deux solutions : prévoir un chauffage d'appoint, sous peine d'avoir un chauffage insuffisant ou avoir des capteurs enterrés à environ 1 m de profondeur (hors gel).

Avantages :

- Facilité d'installation.
- Coûts initiaux plus bas que pour les capteurs verticaux.

Inconvénients :

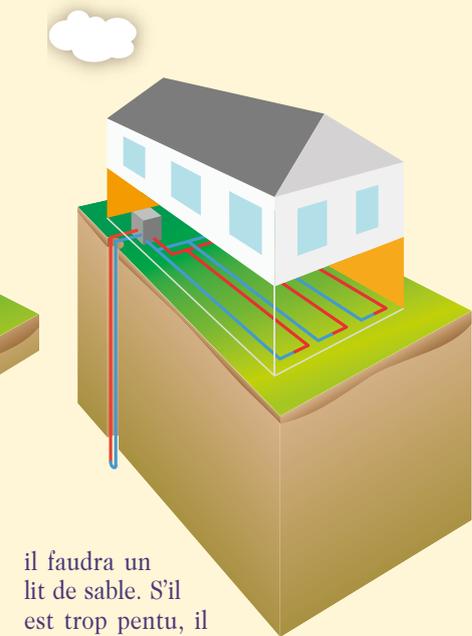
- Il faut avoir un terrain de taille suffisante.
- Il n'est pas possible de planter des arbres à proximité du réseau.

- chauffage central classique existant : la pompe à chaleur vient « en relève de chaudière » tant que son rendement est acceptable, c'est-à-dire au-dessus d'un certain seuil de température. La chaudière ne se met en marche que si c'est indispensable. Cela permet ainsi d'économiser du combustible et de limiter les rejets d'une chaudière à

Différents types de pompes à chaleur

- La chaleur provenant de l'énergie solaire et des infiltrations de pluie, le terrain doit être bien exposé au soleil, il ne peut être recouvert d'un revêtement en dur (terrasse, piscine...). S'il est rocheux et peu favorable aux échanges thermiques,

de PAC géothermique



il faudra un lit de sable. S'il est trop pentu, il faudra envisager un remblaiement.

PAC géothermiques par capteurs verticaux (schéma de droite)

Deux tubes de polyéthylène formant un U sont installés dans un forage de 100 m de profondeur, où la température du sol est stable, voire assez élevée, et scellés dans celui-ci par du ciment. On y fait circuler en circuit fermé de l'eau additionnée de liquide antigél. Deux sondes géothermiques distantes d'au moins 10 m peuvent en principe chauffer une maison de 120 m² habitables.

Avantage :

- L'installation peut être réalisée partout, même dans un jardin de petite taille.

Inconvénients :

- Coût d'installation très élevé (10 000 à 20 000 € pour 100 mètres carrés chauffés).
- Espacement de plus de 10 m entre les

forages lorsque plusieurs sondes sont nécessaires.

CELLES QUI CAPTENT LA CHALEUR DE L'EAU

PAC aquathermiques

La chaleur est prélevée dans une nappe phréatique, un lac, une réserve d'eau ou un cours d'eau. Les nappes superficielles (5 à 20 m) sont de remarquables fournisseurs d'énergie pour le chauffage et le rafraîchissement de bâtiments, car leur température varie peu (8 à 12 °C). Leur exploitation fait appel à des puits (forages) uniques ou multiples (puits de production et d'injection). Dans le cas d'une rivière, cet usage est soumis à déclaration ou à autorisation, et assujéti au paiement d'une redevance. Pour plus de renseignements, contacter la direction départementale de l'agriculture et de la forêt.

Avantage :

- La meilleure performance.

CELLES QUI CAPTENT LA CHALEUR DE L'AIR

PAC sur air extérieur

Les dispositifs dits « aérothermiques » puisent leur énergie dans l'air extérieur. Cette source de chaleur est facilement exploitable, sans capteur important ou coûteux à installer et sans autorisation spéciale. La chaleur prélevée dans l'air extérieur est transférée par la pompe à chaleur dans le logement soit par des ventilateurs-convecteurs, soit par des radiateurs à basse température. Suivant les modèles, la pompe à chaleur peut être installée à l'intérieur ou à l'extérieur du logement. Elle offre parfois la possibilité de rafraîchir le logement en inversant le mode de fonctionnement.

Avantage :

- Facilité et faible coût d'installation.

Inconvénients :

- Lorsque le chauffage est assuré par de l'air chaud pulsé, des sen-

sations d'inconfort peuvent survenir, dues aux mouvements de l'air et à sa mauvaise répartition dans la pièce (chaud en haut et froid aux pieds).

- La température de l'air extérieur fluctue, et la performance d'une PAC chute par temps froid. C'est pourquoi il est conseillé de n'installer une PAC sur air que dans une zone à climat doux.

- Bruit.

PAC sur air extrait

Également appelées « VMC double flux thermodynamique ». Il s'agit d'associer une ventilation double flux avec récupération de chaleur à une pompe à chaleur et un ballon d'eau chaude (eau sanitaire). La source d'énergie est ici l'air chaud vicié prélevé par la VMC dans les pièces humides de la maison. Entre les deux flux d'air se situe un échangeur de calories assurant la récupération de 60 à 65 % des déperditions dues au renouvellement de l'air, soit une économie de chauffage d'environ 15 % par rapport à un simple flux classique, 8 % par rapport à un simple flux hygrorégulé. De faible puissance (1 à 2 kW), ces systèmes sont particulièrement bien adaptés aux maisons très économes en énergie, n'ayant presque pas besoin de chauffage. Rappelons que VMC signifie « ventilation mécanique contrôlée ».

La chaleur peut être prélevée dans un cours d'eau (le tuyau de puisage est visible).



gaz ou au fioul ;

- logement neuf dans lequel un plancher chauffant ou des radiateurs basse température peuvent être installés, et où l'isolation renforcée entraîne de faibles besoins d'énergie. C'est le cas idéal pour recourir à la PAC ;
- rénovation : il faut en priorité isoler le bâti-

ment et l'équiper d'un système de diffusion de chaleur à basse température si l'on veut utiliser efficacement une PAC.

Dans tous les cas, attention aux contraintes liées aux différentes technologies (voir plus haut). NB : la mise en place d'un ballon tampon alimenté par la PAC permet d'optimiser les performances en limitant la fréquence de

mise en route, donc l'usure de la machine.

Peut-on raccorder une pompe à chaleur à un circuit classique de radiateurs haute température ?

Oui, mais cela fonctionne moins bien. Il existe quelques appareils qui permettent d'élever suffisamment la température du fluide pour



PAC aérothermique : inadaptée sous climat froid.

un raccordement sur des radiateurs classiques (environ 60 °C). Les performances sont moindres qu'avec un émetteur basse température (plancher chauffant ou radiateurs basse température à environ 35 °C) puisqu'il faut plus d'énergie électrique afin d'élever la température du circuit de chauffage.

Une pompe à chaleur réversible, est-ce mieux ?

Non ! On dit d'une PAC qu'elle est réversible lorsqu'elle peut produire indifféremment de la chaleur ou de la fraîcheur. Cette possibilité, souvent proposée par les vendeurs de matériels, est en contradiction avec les arguments écologiques avancés (de même qu'avec la réalité du climat haut-normand !). L'utilisation d'une PAC en été anéantit les économies réalisées en hiver. Cela contribue aussi à aggraver les pics de consommation électrique survenant en période de forte chaleur.

Le rendement est meilleur avec un émetteur basse température (ici plancher chauffant).



Faut-il un branchement électrique spécifique ?

Oui, car les pompes à chaleur nécessitent un apport important en électricité. Beaucoup de modèles demandent une alimentation électrique triphasée, ce qui implique de modifier son abonnement électrique lorsque c'est possible et, si besoin est, de modifier l'installation électrique (attention au surcoût).

Qui installe et qui entretient ?

Les pompes à chaleur ont aujourd'hui un degré de qualité et de fiabilité élevé. Le choix du type de PAC doit néanmoins être effectué par un professionnel, qui tiendra compte de vos besoins. L'installation et l'entretien requièrent le savoir-



L'espace info-énergie : votre premier interlocuteur.

faire d'un professionnel. Ce dernier devra également procéder tous les ans à un entretien. QualiPAC est l'« appellation qualité » pour les installateurs spécialistes de la pompe à chaleur.

Combien ça coûte ?

Coûts d'investissement (installation + matériel, données 2006) :

- Entre 80 et 120 € TTC par m² chauffé et rafraîchi pour les PAC air/eau et air/air.
- Entre 90 et 130 € TTC par m² chauffé pour les PAC sol/sol et sol/eau.
- Entre 100 et 200 € TTC par m² chauffé pour les PAC eau glycolée/eau et eau/eau.

Coûts de fonctionnement (consommation électrique, données 2006) :

- Entre 2,30 et 3,70 € TTC par m² et par an.

Quelles étapes pour réussir une installation ?

- 1 Diagnostic énergétique du bâtiment, pour déterminer si la PAC est la solution adaptée et, le cas échéant, bien la dimensionner. Une installation mal dimensionnée posera des problèmes de confort thermique ou de surconsommations électriques. Avant de remplacer tout système de chauffage en vue d'économiser l'énergie, il convient de prendre toutes les mesures qui réduisent les consommations. Des travaux d'isolation peuvent, par exemple, s'avérer moins coûteux

et tout aussi efficaces que le remplacement d'un système de chauffage.

- 2 Choix de la solution technique.
- 3 Choix de l'installateur. N'hésitez pas à comparer plusieurs devis avec des matériels de marques différentes.
- 4 Au moment de l'installation, afin de pouvoir contrôler la consommation de la PAC, faites poser un compteur électrique dédié ou un compteur de chaleur. Il permettra de détecter facilement des écarts anormaux par rapport aux résultats attendus.

Pour en savoir plus

- Guide pratique de l'Ademe www.ademe.fr/particuliers/Fiches/pac/rub7.htm
- Lavis de l'Ademe www2.ademe.fr/servlet/KBaseShow?sort=1&cid=96&m=3&catid=23394
- Petit guide des pompes à chaleur géothermales - Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB) www.cythelia.fr/images/file/guide%20PAC-cstb%20-%202004.pdf
- Géothermie perspectives - Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) et Ademe www.geohermie-perspectives.fr/
- Géothermie - BRGM www.brgm.fr/brgm/geohermie/accueil.htm
- Solutions de pompes à chaleur en résidentiel individuel - Centre d'études et de formation pour le génie climatique et l'équipement technique du bâtiment (Costic) www.costic.com/fileadmin/user_upload/6-Telechargements/A5_PAC.pdf
- Les pompes à chaleur, par Bruno Béranger - Éditions Eyrolles
- La pompe à chaleur, par Jacques Bernier - Éditions Pyc

Contacts

- Espaces info-énergie www.ademe.fr/particuliers/PIE/InfoEnergie.html
- Installateurs QualiPAC www.afpac.org/qualite-installateurs-qualipac.php
- Foreurs Qualiforage www.geohermie-perspectives.fr/01-je-chauffe-ma-maison/03-acteurs-01.asp
- Association française pour les pompes à chaleur (Afpac) www.afpac.org
- Produits certifiés www.eurovent-certification.com

Remerciements à Etienne Le Brun, Ademe Haute-Normandie, et à Luc Arnaud, BRGM.

« Connaitre pour agir » est une publication de l'Agence régionale de l'environnement de Haute-Normandie, Cloître des Pénitents, 8, allée Daniel-Lavallée, 76000 Rouen.
 Textes: J.-L. Boulan et A. Dudouble / AREHN.
 Photos: A. Dudouble / AREHN, Ademe et Bryn Pinzgauer / flick.com.
 Infographies: A. Dudouble et G. Salagnac / AREHN.
 Edition: Partenaires d'Avenir.
 Dépôt légal: janvier 2010.
 ISSN: 1274 - 8749.
 © AREHN, 2010. Reproduction, même partielle, interdite sans autorisation de l'éditeur.
 Prix 0,76 € (1,52 € franco).
 Financement 276.



Téléthon

Chaque année, dans le cadre du téléthon, l' A.C.P.A. et le V.C.P.A. organisent le tour de notre communauté de communes à vélo. Vers 11 h ce samedi 5 décembre, une cinquantaine de cyclistes venant de Toutainville via Saint Symphorien arrivait à SELLES avec l'urne pour récolter les dons. Par la même occasion nous avons préparé une table avec boissons et gateaux afin qu'ils puissent continuer leur bonne action vers Saint Mard de Blacarville avant de rejoindre Corneville arrivée de leur périple.



Nous vous attendons nombreux le premier samedi de décembre pour participer à cette manifestation.

RAPPEL

Bien que toutes ces règles soient connues de tous et que nous pouvons également les trouver sur internet, régulièrement nous recevons des doléances les concernant.

Les nuisances sonores

Ci-dessous un extrait de l'arrêté DDASS/SSE/2009 n°06 de la préfecture informant sur les heures autorisées pour l'utilisation des tondeuses et autres appareils motorisés.

- Jours ouvrables de 8 heures 30 à 19 heures 30.
- Samedi de 9 heures à 12 heures et de 15 heures à 19 heures.
- Dimanches et jours fériés de 10 heures à 12 heures.

Dans les bruits de voisinage, nous reviennent également les aboiements répétés ou intempestifs. Là aussi des solutions faciles à appliquer tel que des colliers anti-aboiement....

Les fumées : L'arrêté N° D5/B1-10-0557 règlemente les feux de plein air du 15 mars au 15 octobre dans un rayon de 200 mètres des bois et forêts.

Nous comptons sur le civisme mais aussi la tolérance de chacun pour maintenir l'esprit de bon voisinage.

La vitesse excessive dans la zone d'agglomération :



Que nous soyons automobilistes ou motards pensons en permanence à l'enfant qui d'un moment à l'autre va sortir sur la route pour attraper son ballon.



L'urbanisme : Règles de base

Déclaration préalable de travaux

Pour toutes modifications d'aspect extérieur (Ravalement, création d'une porte ou fenêtre...)

Pour toutes constructions dont la surface est supérieure à 5 m² et inférieure à 20 m² (même légère)

Construction de piscine

Permis de construire :

Toutes constructions supérieures à 20 m²

Tous dossiers de déclaration préalable ou permis de construire doivent être accompagnés de photos couleur.

Pour toutes interrogations, ne pas hésiter à passer en mairie ou consulter le site de la DDTME

Les plaintes les plus récurrentes restent les nuisances sonores (Tondeuse et aboiements) et la divagation des chiens. Merci de votre vigilance

Dès maintenant,
LE MARCHÉ NORMAND

• vous propose chez vous •

- Fruits
- Légumes
- Conserve
- Produits laitiers (crème fermière)
- Viandes
- Charcuterie
- Pain
- Droguerie (lessive, éponges, allumettes, etc...)
- Eau
- Alcools (apéritif, vin)

Déplacement uniquement à domicile
ou sur commande. Contactez moi au

Tél. : 02 32 56 27 86
Port. : 06 03 80 73 15
E-mail : leblanc.didier0874@orange.fr

M. LEBLANC Didier
13, clos des vallées
27210 BOULLEVILLE

N'hésitez pas à me contacter pour plus de renseignements

CREATION : ATELIER DÉCO-PUR BEUZEVILLE / 02 32 42 57 75 / NE PAS JETER SUR LA VOIE-PUBLIQUE

Notre épicier ambulant est toujours fidèle à son rendez-vous :

Le mardi matin sur la place ou à votre domicile sur demande